

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 15 mai 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE -

ABSENTS ET EXCUSES :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mmes Marie-Josée HENRARD - Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE - Mrs Jesus SIMON - Bruno CASSEN - Mmes France POUDEX - Nadine PEYRIN

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
 M Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES : CLAUSE D'INSERTION SOCIALE

La commande publique, au travers des clauses d'insertion sociale et de promotion de l'emploi, permet de contribuer de manière significative à la construction de parcours d'insertion et à la réduction du chômage sur un territoire.

En qualité de donneur d'ordre, la ville de Dax réalise des travaux ou commande des services sur son territoire. Consciente des opportunités que les dispositions du Code de la commande publique pouvaient offrir, la ville de Dax a développé depuis janvier 2017 une politique volontariste d'achats socialement responsables, en intégrant de manière accrue des clauses d'insertion sociale dans tous ses marchés publics mobilisables. Après deux années de mise en œuvre, cela a permis de réserver près de 19.980 heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, soit quasiment 12,5 équivalents-temps plein.

Pour autant, un des enseignements de cette politique est qu'il reste encore un travail important à mener pour toucher certains publics très éloignés de l'emploi, par des freins tant personnels que sociaux.

La ville de Dax et la communauté d'agglomération du Grand Dax se sont donc rapprochées depuis un an du conseil départemental des Landes afin qu'il puisse compléter et soutenir, par l'intermédiaire de sa compétence en matière d'insertion, le dispositif proposé.

Il s'agit notamment d'introduire des clauses contractuelles permettant de lier l'attribution ou l'exécution de marchés à la construction de parcours d'insertion favorisant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en insertion, ainsi que de mettre à disposition des collectivités un facilitateur des clauses sociales, financé pour moitié par les fonds européens.

Cette démarche, qui associe étroitement les donneurs d'ordre, les entreprises, les organismes de formation et les dispositifs pour l'insertion et l'emploi, participe au développement local et au développement de l'offre d'insertion, dans une dynamique partenariale concrète au bénéfice des demandeurs d'emploi. Elle permet également d'orienter les demandeurs d'emploi vers des secteurs en recherche de compétences.

Afin d'aller encore plus loin dans le développement des clauses sociales dans la commande publique, il s'avère opportun de bénéficier de l'expertise proposée par le conseil départemental des Landes, laquelle est offerte sans contrepartie financière.

**SUR PROPOSITION DE MADAME REGINE LAGOUARDETTE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de convention de partenariat pour faciliter la mise en œuvre de clause d'insertion sociale et de promotion de l'emploi dans la commande publique ci-joint,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190521-9a-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Mai 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».